

demment à la révocation : on ne pouvait oublier les maux causés à l'État par les protestants. *C'était un intérêt de tradition et de prévoyance plutôt qu'une nécessité du moment....* Toutes les fois que la guerre avait lieu, le gouvernement avait une crainte fondée de voir les Anglais et les Hollandais débarquer des troupes dans les foyers protestants. »

L'État se fût-il trouvé pleinement à l'abri d'une insurrection calviniste, que l'intérêt de la religion eût conseillé seul cette mesure. Louis XIV était poussé par l'esprit même de son siècle, comme nous le verrons plus tard, à révoquer l'Édit de Henri IV. La nation entière qui était alors profondément religieuse et monarchique souffrait avec impatience l'exercice public de la religion réformée, et si la tolérance civile était dans la loi, elle n'était point à coup sûr dans les mœurs. Les protestants avaient attaqué avec le même acharnement les dogmes les plus saints, les vérités morales les plus incontestables, les principes sociaux et politiques les plus évidents et les plus nécessaires. « Rendre à la vraie religion sa splendeur, assurer pour l'avenir la tranquillité de l'État, raffermir les droits de l'autorité qui avait été obligée de transiger avec la rébellion armée, voilà les trois grands motifs, les trois grands intérêts qui faisaient envisager la révocation de l'Édit de Nantes comme une mesure salutaire (1). »

Il nous reste à dire comment les tendances catholiques du XVII^e siècle, venant en aide à la raison d'État, Louis XIV fut insensiblement amené à prendre cette grave résolution. Nous examinerons quels furent les moyens employés pour arriver à ce but ; nous tâcherons de faire ressortir les influences personnelles et les motifs qui hâtèrent la signature de l'Édit ; quelle fut la conduite du P. de la Chaize pendant tout le cours de ces événements ; enfin quelles furent les conséquences de la révocation au point de vue religieux, politique et social.

R. de CHANTELAUZE.

(1) *Histoire de madame de Maintenon*, par le duc de Noailles, t. II.

(La suite au prochain numéro).